

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigne sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com  
 0 Prise en charge : pec@mupras.com  
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Déclaration de Maladie

N° W21-621542

17155



Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

68007

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

7185

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

GOT NI AHMED

Date de naissance :

09-07-1962

Adresse :

HABITuelle

Tél. :

0635738080

Total des frais engagés :

297,90

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
			6	INP : DR 10/11/2012 Dentiste Mohamed AIT OULFA Secteur INTERLOGUE HEPATOCHIRURGICAL Lotissement Al Moudawine El Oulfa Casablanca - Tel: 05 22 89 62 69

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	15/3/21	297.90

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l.O.D.F.

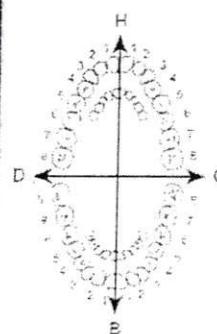
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :

COEFFICIENT DES TRAVAUX

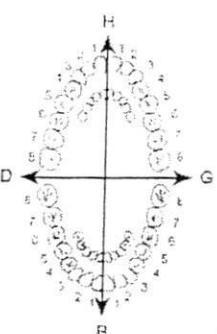
MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION



#### O.D.F PROTHESES DENTAIRES



#### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	15533412	2 493659
D	0010000	0000000
G	0000000	0000000
B	30533411	11433553

#### [Création, remont, adjonction]

Fonctionnel Therapéutique et nécessaire à la protection

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Docteur Mohamed ACHIBA

- Spécialiste des maladies de l'appareil digestif.
- Foie, Vésicule biliaire, estomac, intestins, hémorroïdes.
- Echographie-endoscopie digestive-proctologie.
- Gastro-entérologie
- •

122,30



Casablanca, le :

15 AVR 2021

Boumr - Ahmed

82.10

- MR 20 an (haut & 14)  
- 1/4 x 2 / 1/4 x 2

12230

- DR 15 an

4850

- Tibial  
- 1/4 x 2 / 1/4 x 2

45,00

45,00

LAFSOUR

29790

1/4 x 2

# الدكتور محمد عشية

- أخصائي في أمراض الجهاز الهضمي.
- الكبد، المرارة، المعدة، الأمعاء، البواسير.
- الفحص بالأمواج فوق الصوتية، الفحص بالمنظار الداخلي.
- تشخيص وجراحة أمراض المخرج.
- رئيس مصلحة الجهاز الهضمي سابقاً بمستشفى مولاي يوسف الدار البيضاء.
- عضو الجمعية الفرنسية لأمراض الجهاز الهضمي.

LOT 200876  
EXP 04/2022  
PPV 82.10DH

Fabriqué par les Laboratoires SOTHEMA,  
Z.I. B.P. N°1 - 27182 - Bouskoura - Maroc  
Mme L. TAZI, Pharmacien Responsable  
Sous licence de FRESENIUS Kabi

Dr Mohamed  
GASTRO ENDO PROCTOLOGY  
10 Lotissement Moulay Thami My Thami El  
Casablanca Tel : 0522 89 62

مدار جورج 10، تجزئة مولاي التهامي، الطابق الأول، الشقة رقم 1 - الولفة - الدار البيضاء

10, Lotissement Moulay Thami (Rond point George) 1<sup>er</sup> étage, N° 1 - Quartier Oulfa - Casablanca

الهاتف : 0522 89 62 69

# Tibéral®

Ornidazole

Ornidazole

Anti-infectieux pour traiter la trichomonase, l'amibiase, la giardiase ainsi que les infections dues à des bactéries anaérobies.

## Composition

Comprimés : ornidazole 500 mg; excipients par comprimé.

Ampoules (3 ml) : ornidazole 500 mg; éthanol 0,9 g; propyléneglycol

## Forme et présentation pharmaceutique

Comprimés à 500 mg : boîte de 10

Ampoule de 3 ml à 500 mg pour perfusion : boîte de 1.

## Propriétés, effets

L'absorption de l'ornidazole dans la cellule bactérienne s'effectue de manière passive, comme c'est le cas avec d'autres nitroimidazoles.

La réduction de l'ornidazole par la cellule bactérienne (anaérobiose stricte) selon un système redox du type ferridoxine entraîne d'une part une augmentation de la concentration intracellulaire du fait d'une absorption accrue et, d'autre part, la formation de métabolites toxiques pour la cellule concernée qui se lient à l'ADN et le détruisent. Ainsi s'explique l'effet bactéricide des nitro-5 imidazolés. En ce qui concerne les protozoaires, le mécanisme d'action devrait être semblable, mais cela n'a pas encore été prouvé.

## Bactéries

Le spectre d'action de l'ornidazole englobe les bactéries anaérobies strictes suivantes :

A : sont sensibles : CMI90 ≤ 8 mg/l: *Peptostreptococcus spp.*, *Clostridium difficile*, *Clostridium spp.*, *Bacteroides fragiles* ainsi que d'autres *Bacteroides spp.*, insensibles à la bile, *Prevotella spp.*, *Porphyromonas spp.* et *Fusobacterium spp.*

B : sont résistantes : CMI ≥ 16 mg/l : toutes les bactéries aérobie et microaérophiles, les actinomycètes, *Propionibacterium spp.* et *Eubacterium spp.* ainsi que les champignons levuriformes.

La sensibilité des bactéries anaérobies peut être déterminée par la méthode de dilution en milieu gélosé ou par microdilution. Pour la réalisation des tests de dilution en série en ce qui concerne les bactéries anaérobies strictes, il est renvoyé au procédé du NCCLS (M100-S3 performance Standards for Antimicrobial Susceptibility Testing). Tous les germes à l'égard desquels la CMI est ≤ 8 mg/l peuvent être classés parmi les germes sensibles (d'après Wüst).

Classification Valeur limite (CMI en mg/l)

Sensible (S) ≤ 8

Résistant (R) ≥ 16

Il n'est pas judicieux de déterminer la sensibilité des anaérobies à l'aide de la méthode de diffusion sur gélose.  
Protozoaires

Le spectre d'action de l'ornidazole englobe les protozoaires suivants :

Sont sensibles : CMI ≤ 8 mg/l: *Trichomonas vaginalis*, *Entamoeba histolytica*, *Giardia intestinalis*.

Les autres protozoaires sont tous résistants à l'ornidazole.

La détermination de la sensibilité des protozoaires n'est normalement pas effectuée en routine, la technique étant exigeante. L'efficacité in vivo de l'ornidazole à l'égard des protozoaires cités ci-dessus a fait l'objet d'une documentation détaillée.

Il existe une résistance croisée entre l'ornidazole et d'autres nitro-5 imidazolés; on ne connaît pas de résistance croisée avec d'autres substances chimiquement non apparentées.

Il est rare que des bactéries anaérobies soient résistantes à l'ornidazole : une telle résistance n'a été décrite que dans des cas isolés.

Plus de 99% des bactéries anaérobies normalement sensibles peuvent toujours être considérées comme sensibles à l'ornidazole.

## Indications

Elles procèdent de l'activité antibactérienne et antiparasitaire de l'ornidazole et de ses caractéristiques pharmacocinétiques. Elles tiennent compte à la fois des études cliniques auxquelles à donner lieu ce médicament, et de sa place dans l'éventail des produits anti-infectieux actuellement disponibles.

Elles sont limitées aux infections dues aux germes définis comme sensibles en pharmacodynamie.

### Indications générales :

- Traitement curatif des infections médicochirurgicales à germes anaérobies sensibles.
- Traitement préventif des infections à germes anaérobies sensibles lors des interventions chirurgicales comportant un haut risque de survenue de ce type d'infection.
- Amibiases sévères de localisation intestinale ou hépatique (solution injectable 500mg)

### Spécifique à la forme comprimé :

- Amibiase, qu'elle qu'en soit l'expression clinique (amibiases intestinales et extra-intestinales).

- Lamblases

- Relais des traitements par voie injectable des infections à germes anaérobies sensibles, à titre curatif ou préventif.

## Posologie, mode d'emploi

Les comprimés doivent toujours être pris après les repas. La solution contenue dans les ampoules doit être administrée en perfusion brève; elle doit toujours être diluée avant l'injection. En ce qui concerne la préparation de la solution à perfuser, voir paragraphe 5.

### Posologie usuelle

#### 1. Trichomonases

deux schémas thérapeutiques peuvent être

Nature du traitement	Dos
a. Traitement par dose unique	3 g
b. Traitement de 5 jours	2 g (1)

Pour éviter une réinfestation, le partenaire

Chez l'enfant, le traitement consiste en l'ad

#### 2. Amibiase

a. Traitement de 3 jours lors de dysenterie

b. Traitement de 5-10 jours pour toutes les

#### 3. Durée du Traitement

D

A

d

3 jours

3 j

ur

5-10 jours

2 comprimés (1 le matin, 1 le soir)

LOT : 20090 PER : 07/2025  
PPV : 48,50 DH

Laboratoires **Steripharma**  
sous licence des Laboratoires SERE  
Z.I Lina N° 347 Sidi Mâarouf - Casablanca  
Amine Tahiri - Pharmacien Responsable

Traitement de l'abcès amibiens du foie et de dysenterie amibiennes graves  
adultes: perfuser par voie intraveineuse 500-1000 mg en tant que dose initiale, puis 500 mg toutes les 12 heures pendant 3-6 jours  
en moyenne.

La posologie pour enfants est de 20-30 mg/kg/jour.